

---

# EXPLORE AT LA CITÉ

## GUIDE DE L'ÉTUDIANT (E) PROGRAMME EXPLORE ÉTÉ 2019

**English as a second language immersion program**

---

# TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	1
Bienvenue à Explore .....	3
Programme d’immersion en anglais langue seconde .....	3
Session été : du 8 juillet au 10 août 2019.....	3
Lettre du Conseil des ministres de l’éducation (canada) [CMEC] à tous les boursiers.....	4
Contrat programme explore anglais langue seconde.....	5
Le programme.....	6
Les cours .....	6
Crédits du cours .....	6
Besoins spéciaux et troubles d’apprentissage.....	6
Politique linguistique.....	7
Non-boursiers : frais d’inscription .....	8
Votre bourse d’étude .....	8
Plan alimentaire .....	8
Passe d’autobus d’OcTranspo .....	8
Dépenses assumées par l’étudiants.....	9
La vie en résidence .....	9
Journée d’Accueil et départ.....	12
Inscription au programme.....	12
Inscription en ligne .....	12
Carte étudiante.....	13
Foire aux questions .....	13

# BIENVENUE À EXPLORE

Programme d'immersion en anglais langue seconde

Session été : du 8 juillet au 10 août 2019

Bienvenue au Programme d'immersion en anglais langue seconde de La Cité, offert dans la magnifique région de la capitale nationale.

Nous sommes fiers de vous offrir un programme d'enseignement complet et de qualité présentant tous les niveaux de maîtrise de la langue (débutant, intermédiaire et avancé). Votre résultat au test de classement déterminera votre niveau. Veuillez noter que le programme s'adresse à tous les étudiants âgés de 19 ans et plus. L'enseignement magistral aura lieu le matin, en salle de classe, et portera sur la grammaire, le vocabulaire et la prononciation. En après-midi, vous aurez la chance de participer à des ateliers de conversation.

De plus, nous avons intégré au programme une variété d'activités socioculturelles et récréatives destinées à stimuler l'utilisation expressive et spontanée de la langue seconde. En fin d'après-midi, certains soirs de semaine et les fins de semaine, vous pourrez vous détendre ou choisir diverses activités récréatives. Par ailleurs, vous pourrez utiliser les temps libres pour visiter divers lieux dans la région de la capitale nationale. Une passe d'autobus de ville vous sera offerte gratuitement.

Afin d'agrémenter votre séjour, n'oubliez pas d'apporter tout ce dont vous pensez avoir besoin pour pratiquer vos loisirs : instruments de musique, équipement pour le sport, vélo, patins à roues alignées, appareil photo/vidéo, etc.

Préparez vos valises... On vous attend!

**Cynthia Gendron**

Coordonnatrice - Explore 2019

Ce **Guide de l'étudiant(e)** a été rédigé pour vous. Prenez quelques minutes pour le lire et vous verrez combien il vous sera utile tout au long de votre séjour parmi nous.

# LETTRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ÉDUCATION (CANADA) [CMEC] À TOUS LES BOURSIERS

Félicitations! Vous avez reçu une bourse pour étudier l'anglais dans une autre région que celle où vous résidez.

Explore permet à des élèves ou étudiants admissibles du Canada d'apprendre leur langue seconde officielle et de se familiariser avec la culture représentée par cette langue. Les élèves ou étudiants de toutes les régions du Canada peuvent participer à Explore en anglais langue seconde (ALS). Ce programme intensif mettra l'accent sur l'usage et la compréhension de votre langue seconde officielle et vous devrez vous efforcer de parler cette langue à tout moment pendant les cours, les activités socioculturelles et votre temps libre.

Explore est financé par le ministère du Patrimoine canadien et administré par le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] à l'échelle pancanadienne et par chaque province et chaque territoire à l'intérieur de ses frontières. La bourse de 2 800\$ couvre les droits de scolarité pour le cours, le matériel didactique, les repas et l'hébergement.

Notre établissement d'enseignement offre un programme de cinq semaines d'au moins sept (7) par jour, cinq jours par semaine, qui comprend au minimum :

- trois heures (3) par jour d'enseignement proprement dit;
- deux (2) heures par jour d'ateliers ou d'autres activités, au cours desquels la langue cible est utilisée intensivement;
- deux (2) heures par jour d'activités socioculturelles appropriées.

Nous organiserons des activités pendant les fins de semaine et nous serons responsables de votre supervision au cours de votre participation au programme. Il se peut que nous organisions également des activités payantes, mais elles seront facultatives, et d'autres activités gratuites appropriées seront offertes en même temps.

Nous vous fournirons l'hébergement et les repas, selon un menu offrant un choix varié qui tient compte des intolérances alimentaires les plus courantes, telles les allergies aux noix et l'intolérance au lait. Vous devrez loger sur le campus.

Vous êtes responsable de vos dépenses personnelles pendant la durée du programme ainsi que des préparatifs de voyage de votre domicile à l'établissement d'enseignement au début et à la fin du programme.

Vous recevrez un certificat de participation à la fin du programme. Si vous souhaitez obtenir des crédits pour votre participation au programme, veuillez-vous renseigner auprès de l'établissement d'enseignement que vous fréquenterez.

Les établissements d'enseignement d'Explore ont été choisis pour la qualité de leurs programmes. Les villes ont quant à elles été sélectionnées parce qu'elles offrent un excellent milieu anglophone. Il vous est fortement conseillé de tirer le maximum de cette expérience en utilisant la langue cible pendant toute la durée du programme.

Nous espérons que le programme Explore sera pour vous une expérience enrichissante et un atout pour l'avenir.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

# CONTRAT PROGRAMME EXPLORE ANGLAIS LANGUE SECONDE

**Durant les cinq semaines du programme, vous devez participer OBLIGATOIREMENT à tous les cours et à toutes les activités prévues à l'horaire. Il n'est donc pas possible de travailler, de fréquenter une autre institution scolaire ou de s'absenter les fins de semaine pour des raisons personnelles durant la durée du programme Explore.**

Pour compléter votre inscription en ligne pour le programme Explore à La Cité, vous serez tenu de payer des frais d'inscription de 375 \$ (275 \$ non remboursable + carte étudiante de 15 \$ + 100 \$ remboursable à la suite de la complétion du programme). Le montant de 100 \$ ne sera remboursé que si l'étudiant participe au programme en entier.

## Exigences du programme

- J'accepte de payer les frais d'inscription de 375\$, et je comprends que le dépôt de 100\$ ne me sera remboursé seulement si je participe au programme en entier.
- J'accepte de parler anglais en tout temps.
- J'accepte d'assister à tous les cours de grammaire l'avant-midi et à tous les ateliers de conversation en après-midi, aux activités socioculturelles obligatoires, et d'effectuer tous les travaux requis par les professeurs.
- J'accepte de me soumettre à tous les examens, y compris l'examen final.
- J'accepte d'habiter à la Résidence de La Cité et de me conformer aux règlements de la Résidence; tous les étudiants, lors de leur arrivée à la résidence, devront signer un contrat d'hébergement et inscrire sur le contrat d'hébergement un numéro de carte de crédit VISA ou MasterCard, faute de quoi ils ne pourront pas y être hébergés.

**Renvoi du programme** : Il est entendu que l'une ou l'autre des conditions suivantes causera mon renvoi immédiat du programme :

- Problème récurrent de retard en salle de classe;
- Plus de trois absences aux cours et activités obligatoires pendant le programme
- Refus de parler en anglais ou de faire l'effort de parler en anglais en tout temps;
- Refus de faire les devoirs ou de se soumettre aux évaluations;
- Possession ou usage de drogues illégales à la Résidence ou sur le campus;
- Conduite inappropriée ou agressive envers quiconque pendant le programme.

**Les participants renvoyés doivent quitter les lieux immédiatement et sont entièrement responsables de leurs dépenses pour le retour à la maison.**

## Stationnement

- J'accepte la responsabilité des frais de stationnement si j'apporte mon véhicule.

**J'ai lu le contrat ci-dessus. J'en comprends les modalités et je m'engage à les respecter tout au long du Programme Explore anglais langue seconde de La Cité.**

# LE PROGRAMME

## Les cours

Cours de grammaire, ateliers de communication orale et projets socioculturels

Notre équipe a préparé un horaire intensif rempli d'action, ayant comme objectif d'améliorer vos habiletés linguistiques. Vous passerez vos journées sur le campus à participer à des cours de grammaire interactifs et à des ateliers de communication orale. Les soirs et les fins de semaine, vous participerez à des activités socioculturelles.

Vous effectuerez un test de classement afin d'être assigné au niveau qui correspond le mieux à vos habiletés. Des exposés magistraux en classe seront présentés le matin. Dans l'après-midi, vous aurez l'occasion de participer à des ateliers visant à enrichir vos habiletés de compréhension écrite et de communication en ALS.

Vous participerez à des activités socioculturelles et à des ateliers la plupart des soirs et les samedis.

Vous recevrez un calendrier des activités à votre arrivée.

**Nous tenons à vous rappeler que durant les cinq semaines du programme, vous devez participer OBLIGATOIREMENT à tous les cours et à toutes les activités prévus à l'horaire. Il n'est donc pas possible de travailler, fréquenter une autre institution scolaire ou de s'absenter les fins de semaine pour des raisons personnelles durant la durée du programme Explore. Vous devez vous engager à être présent pour les cinq semaines du programme.**

## Crédits du cours

Vous pouvez demander de transférer les 12 crédits de cours d'Explore à l'institution scolaire où vous étudiez. La Cité n'a aucune influence sur la décision d'acceptation ou de refus du transfert de crédits.

1. Soumettre le plan de cours d'Explore à votre institution scolaire.
2. Soumettre votre bulletin de notes final à votre institution scolaire.

## Besoins spéciaux et troubles d'apprentissage

**Cas 1 :** Si vous avez un **Protocole d'adaptation** qui stipule que vous avez besoin d'explications supplémentaires et/ou de temps supplémentaire pour terminer les travaux et les examens, vous n'avez qu'à apporter vos documents officiels. Lors de la première semaine, vous devrez organiser une rencontre avec votre professeur pour discuter des accommodements possibles.

**Cas 2** : Si votre capacité à participer à Explore est limitée en raison d'une condition physique, sensorielle ou mentale chronique ou d'un trouble d'apprentissage (autre que le cas 1), La Cité fera tous les efforts nécessaires pour prendre en compte vos limitations en fonction de la documentation qui sera envoyée par votre médecin. Informez la coordonnatrice dès que vous recevez la bourse pour organiser un entretien téléphonique et discuter des accommodements. Le collège devra avoir reçu TOUS les documents et votre dossier médical quatre semaines avant votre arrivée.

## **POLITIQUE LINGUISTIQUE**

Dans le but d'offrir aux étudiants une expérience d'apprentissage de la langue enrichissante, il est obligatoire que tous les étudiants participant au programme Explore ALS s'expriment exclusivement en **anglais** en TOUT temps.

Pour garantir cet environnement, des règles applicables aux étudiants boursiers et non boursiers ont été implantées, obligeant les participants à respecter l'environnement anglophone pour la durée du programme. Cette règle sera instaurée dès le début du programme. Les personnes qui choisiront de ne pas respecter cette politique pourront, en dernier recours, être expulsées du programme.

Il est important de se rappeler qu'Ottawa est une ville bilingue. Ce sera votre responsabilité de vous exprimer exclusivement en anglais au fur et à mesure que vous avancerez dans le programme. À cet effet, la direction de La Cité s'engage à vous fournir un environnement anglophone. Chaque jour, vous assisterez à des cours, à des ateliers et à des activités socioculturelles et à des événements en anglais. À mesure que vous prendrez part aux activités sur le campus et à l'extérieur, vous serez toujours tenté d'entretenir des conversations en français. Toutefois, il est important de vous rappeler la raison pour laquelle vous êtes ici et de vous efforcer à communiquer et interagir en anglais. Si vous faites l'effort conscient de communiquer et interagir en anglais avec le personnel administratif, vos instructeurs, vos moniteurs, vos collègues et les membres de la communauté, vous serez récompensé par l'amélioration de vos habiletés linguistiques.

Cette règle entrera en vigueur dès le début du programme. Ceux et celles qui ne se conformeront pas à cette politique pourraient être expulsés du programme. Les moniteurs, les membres du personnel enseignant et administratif de La Cité et de la Résidence détiennent l'autorité de donner des avertissements (**CARTES ROUGES**) aux étudiants qui ne s'expriment pas en anglais. Ces avertissements peuvent être donnés en tout temps sur le campus et à l'extérieur.

Cette règle est claire : **JE PARLE EN ANGLAIS TOUT LE TEMPS DANS TOUS LES ENDROITS!**

## NON-BOURSIERS : FRAIS D'INSCRIPTION

Ceux qui ne reçoivent pas de bourse pour l'apprentissage de la langue peuvent également s'inscrire au programme d'immersion anglaise. Voici le détail des coûts :

**Cours de grammaire le matin** (90 h) : 812,70 \$

**Programme complet** (incluant les cours de grammaire, les ateliers de communication orale et les activités socioculturelles) (210 h) : 1 896,30 \$

**Résidence** : 850 \$ (montant approximatif)

## VOTRE BOURSE D'ÉTUDE

Explore offre aux étudiants canadiens qui sont admissibles l'opportunité d'apprendre leur langue seconde et de se familiariser avec les cultures représentées par cette langue. Explore a été fondé par Patrimoine Canadien et il est administré par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada (CMEC).

Votre bourse couvre les frais pour les cours, le matériel didactique, les repas et le logement et elle est déboursée **DIRECTEMENT** à l'institution qui vous accueille.

### Plan alimentaire

Un montant total (575 \$) vous sera versé en plusieurs versements pour que vous achetiez vos repas sur le campus et votre épicerie. La cafétéria sera ouverte à la Cité du lundi au vendredi de 7 h 30 à 14h.

Les étudiants peuvent préparer leurs repas ensemble à la Résidence.

Rappelez-vous d'apporter vos ustensiles de cuisine, chaudrons et poêles nécessaires.

### Passé d'autobus d'OcTranspo

En tant qu'étudiant boursier, vous recevrez une passe d'autobus Visiteur d'OC TRANSPO valide pour la durée de votre séjour à Ottawa.

Cela vous permettra d'explorer la région de la capitale nationale.



## Dépenses assumées par l'étudiants

**Frais d'inscription** : Il y a des frais d'inscription au programme de 375 \$ (275\$ non remboursable + carte étudiante de 15 \$ + 100 \$ remboursable à la fin du programme). **Le montant de 100 \$ ne sera remboursé que si l'étudiant participe au programme en entier.**

**Argent de poche** : Vous êtes responsable de vos dépenses personnelles pendant le programme. Un budget de dépenses personnelles de 100 \$ à 150 \$ par semaine pour participer aux activités optionnelles devrait être suffisant.

**Stationnement** : Si vous apportez votre véhicule au campus de la Cité, vous êtes responsable des frais de stationnement de 125 \$. La bourse ne couvre pas les frais de stationnement.

**Modalités de voyage** : L'organisation du déplacement entre votre maison et l'institution au début et à la fin du programme n'est pas couverte par la bourse.

## LA VIE EN RÉSIDENCE

**Adresse:** Résidence de La Cité, **400** rue Den Haag, Ottawa (Ontario) K1K 4W8, 613 742-3414

### Qualité de vie et conditions de séjour

L'équipe de la Résidence a multiplié les efforts pour offrir à tous les résidents des conditions de vie optimales. Notre principale mission est de faire en sorte que vous vous sentiez chez vous tout au long de votre séjour. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de votre collaboration. Notre code d'éthique se résume ainsi : le respect des lieux et des résidents est la responsabilité de chacun. Votre chambre est votre lieu d'intimité. Toutefois, lorsque vous utilisez les espaces communs, rappelez-vous que vous partagez ces endroits avec d'autres résidents.

Dans le souci d'offrir un milieu de vie sain, tous les espaces intérieurs de la Résidence et du campus de La Cité sont soumis à la réglementation favorisant un environnement sans fumée.

### Contrat d'hébergement

Lors de votre arrivée à la Résidence, il faudra signer un contrat d'hébergement et inscrire sur le contrat d'hébergement un numéro de carte de crédit VISA ou MasterCard, faute de quoi vous ne pourrez pas être hébergé à la Résidence.

### Caractéristiques de sécurité

- Cartes d'accès, registre des visiteurs, agents de sécurité la nuit.
- Les entrées de la Résidence sont contrôlées par des cartes d'accès. Vous avez besoin d'une carte magnétique pour avoir accès à l'édifice et d'une clé pour entrer dans votre chambre.

- Un agent de sécurité est présent toute la nuit à la Résidence au poste 5003 (comptoir d'accueil). En cas d'urgence, composez le 911.
- Si vous perdez votre carte d'accès ou si vous l'endommagez, vous devrez déboursier des frais de 10 \$ non remboursables pour la remplacer.

## **Buanderie**

Plusieurs laveuses et sècheuses payantes sont mises à la disposition des résidents 24 heures par jour et 7 jours par semaine. Une planche à repasser et un fer sont également à votre disposition. Les cartes à puce pour la buanderie sont disponibles au comptoir d'accueil au coût de 5 \$ non remboursables. Vous devez mettre une somme d'argent (non remboursable) sur cette carte à puce soit avec VISA, MasterCard ou Interac. Vous devez retourner la carte à puce (solde non remboursable) à votre départ. Aucun remboursement ne vous sera remis, ni pour la carte, ni pour le solde sur la carte.

## **Votre chambre**

Chaque unité comprend deux chambres, une cuisinette et une salle de bain. Vous serez jumelé avec une personne du même sexe et dans la mesure du possible, du même âge. Votre chambre à coucher, qui ferme à clé, est munie d'un lit double sans la literie. Une cuisinette et un salon communs sont disponibles à chaque étage.

## **Salons communs**

Chaque étage dispose d'une salle de séjour pour rencontrer vos ami(e)s, pour faire de la lecture ou tout simplement pour vous détendre. Il vous incombe de garder ces endroits propres en tout temps. De plus, vous aurez accès à une table de billard. Internet est disponible, gratuitement, dans les quatre salons de la résidence. Vous aurez également accès au réseau WI-FI sans fil à la résidence.

## **Cuisines communes**

Quatre cuisines équipées de cuisinières électriques sont à votre disposition. Vous êtes responsable de la propreté des lieux après usage. Veuillez ne pas laisser de nourriture dans la cuisine commune puisque nous jetons systématiquement les aliments périssables laissés sur le comptoir. Apportez votre vaisselle et vos casseroles. (Voir la liste des articles de cuisine à apporter.)

Les cuisines doivent être laissées propres après utilisation, par respect pour les autres utilisateurs des installations.

## **Règlements de la résidence**

**Pour le bien-être de tous, il existe des règlements à respecter à la Résidence. À votre arrivée, nous vous présenterons ces règlements et vous demanderons de signer un formulaire nous signalant votre intention de les respecter.**

## Accès aux visiteurs

Vous pouvez recevoir un (1) invité seulement à coucher dans votre chambre pour un maximum de 4 nuitées pour la durée du programme. Des frais de 30 \$ + TVH par nuitée s'appliquent et sont non remboursables en cas d'annulation. Vous devez aviser le comptoir d'accueil de la Résidence 48 heures avant l'arrivée de votre invité. Votre invité est tenu de respecter les mêmes règlements que ceux établis pour les étudiants du programme Explore.

## Invités

Tous ceux que vous laissez entrer dans votre résidence deviennent vos invités et tombent sous votre responsabilité! Pendant que vous habitez en résidence, le registre d'invités est obligatoire. Si votre invité arrive pendant que vous êtes dans votre chambre, vous devez vous rendre à la réception pour le laisser monter.

Il n'est pas permis d'afficher des objets sur les murs. Des frais de dédommagement pour perte ou dommage lié aux biens de la Résidence, ainsi que les frais de nettoyage de tout dégât constaté dans votre chambre vous seront imputés et devront être acquittés avant votre départ.

## Service téléphonique

Votre chambre est munie d'un appareil téléphonique. Un système de boîte vocale a été mis en place afin que vous puissiez recevoir des messages. Les directives concernant le fonctionnement de la messagerie vocale seront dans votre chambre.

Des problèmes avec l'appareil ou la ligne téléphonique? Présentez-vous au comptoir d'accueil.

## Ameublement et autres

- Lit double avec un oreiller mince (**sans literie**)
- Pupitre
- Chaise de travail
- Câble pour téléviseur (téléviseur et fil de raccordement non fourni)
- Meuble pour téléviseur
- Téléphone, connexion locale et boîte vocale
- Espace de rangement

## Entretien ménager

Les aires communes sont entretenues par le personnel d'entretien durant votre séjour. L'entretien ménager de votre chambre est sous votre entière responsabilité. Des aspirateurs sont disponibles au comptoir d'accueil. Aucun produit ménager n'est fourni.

Lors de votre départ de la résidence, l'unité entière (chambre et aires communes) doit être laissée très propre. Il vous revient d'effectuer un entretien ménager de toute l'unité avant votre départ. Une inspection de l'unité sera effectuée avant votre départ.

## Quoi apporter

- Petits chaudrons et poêles (pour cuisiner), ustensiles, vaisselle, verres
- Serviettes, tapis de douche, linge à vaisselle
- Literie pour lit double (draps, couverture, taie d'oreiller, oreiller)
- Shampoing, savon, brosse à dents
- Souliers de course ou souliers de marche
- Vêtements de sport, vêtements pour les activités sociales et culturelles, vêtements chauds, manteau de pluie
- Matériel scolaire : dictionnaire français et anglais/français, papier, cartable, stylos, crayons, iPad, ordinateur portable, etc.
- Carte d'assurance maladie provinciale

## JOURNÉE D'ACCUEIL ET DÉPART

### Session Été 2019

Notre programme de cinq semaines d'immersion en anglais commence le 8 juillet. Planifiez d'arriver à cette date.

**Session d'été** : du 7 juillet au 10 août 2019

**Arrivée** : la Cité collégiale résidence, le lundi 8 juillet entre 9 h et 15 h

**Départ obligatoire** : le samedi 10 août avant 12 h

Vous devez assumer le logement avant ou après le programme à vos frais. La résidence de La Cité n'est pas disponible avant le 3 juillet.

## INSCRIPTION AU PROGRAMME

### Inscription en ligne

Il y a des frais d'inscription au programme de 375 \$ (275 \$ non remboursable + carte étudiante de 15 \$ + 100 \$ remboursable à la fin du programme). **Le montant de 100 \$ ne sera remboursé que si l'étudiant participe au programme en entier.**

Le paiement peut être effectué par carte de crédit Visa ou Mastercard. Votre place n'est pas confirmée tant que nous n'avons pas reçu votre inscription.

## Carte étudiante

Vous devez soumettre votre photo pour votre carte étudiante **AVANT** votre arrivée. Référez-vous aux directives détaillées dans le site internet ci-dessous.

Votre carte étudiante a plusieurs fonctions sur le campus et vous permettra d'accéder à la résidence. Les étudiants ayant soumis leur photo, recevront leur carte étudiante à l'enregistrement le 8 juillet.

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Quel est l'âge moyen des étudiants?

Les participants inscrits au programme Explore doivent être âgés de 19 ans ou plus. La majorité des étudiants du programme d'ALS ont entre 25 et 50 ans. Les candidats adultes sont toujours les bienvenus à La Cité.

### D'où viennent les participants en général?

Les étudiants peuvent venir de différentes provinces au Canada. La majorité des étudiants du programme d'anglais viennent du Québec, mais quelques-uns viennent de l'Ontario ou du Nouveau-Brunswick.

### Combien d'étudiants participent au programme?

La Cité admet environ 150 étudiants au programme d'anglais à la session d'été. Les quotas de bourses d'études du programme Explore changent d'une année à l'autre et ces chiffres comprennent les étudiants canadiens et étrangers qui paient des frais de scolarité.

### Que dois-je faire en arrivant pour la première fois à La Cité?

L'inscription à la Résidence est prévue pour le lundi 8 juillet 2019 entre 9 h et 15 h à la Résidence de La Cité.

### Combien y a-t-il de cours par jour?

Les étudiants sont inscrits à des cours de grammaire d'ALS le matin, du lundi au vendredi, à des cours de communication orale d'ALS durant l'après-midi du lundi au vendredi et à des cours de langue en contexte social d'ALS avec des activités socioculturelles obligatoires prévues plusieurs soirs par semaine ainsi que les samedis. Les étudiants auront également des activités et des ateliers facultatifs supplémentaires les autres soirs et après-midi.

### Dans quel niveau serai-je classé?

Tous les participants devront passer un test de classement. Les résultats combinés de ces tests détermineront le niveau des cours que les étudiants suivront. Veuillez noter que les étudiants sont inscrits dans leurs cours selon leurs résultats au test de classement.

## **Qu'est-ce que le rapport d'avertissement et d'expulsion?**

Des avertissements seront émis, à la discrétion du personnel administratif, des enseignants et des moniteurs de langue, pour les raisons suivantes :

- parler toute autre langue que la langue étudiée (anglais) à l'intérieur ou à l'extérieur de la classe à partir du premier jour du programme;
- un manque de participation ou le fait de perturber les activités en classe ou des activités récréatives et socioculturelles;
- des absences excessives ou non justifiées;
- des retards constants – les étudiants n'ont pas le droit d'arriver en retard à un cours plus de trois fois pendant la durée du programme;
- toute infraction aux règlements du Collège;
- un non-respect des politiques et des directives de la Résidence et du Collège.

## **Est-ce que les étudiants peuvent être automatiquement expulsés du programme?**

La coordination du programme décidera d'une expulsion immédiate du programme si l'un des délits suivants est commis :

- le vandalisme et le vol sur la propriété de La Cité;
- toute forme de harcèlement comme décrit dans les directives du Collège;
- toute attitude intentionnelle et déraisonnable portant préjudice à la réputation du programme Explore de La Cité.

## **Quelles sont les activités socioculturelles obligatoires offertes à La Cité?**

Il y aura des activités socioculturelles obligatoires chaque semaine à des heures et des endroits qui seront annoncés. Les participants devront avoir la permission s'ils doivent s'absenter d'une activité pour un motif valable. La présence est obligatoire et on demande aux participants d'arriver à l'heure aux points de rassemblement.

## **Quelles sont les activités facultatives offertes?**

Des activités socioculturelles ainsi que des activités sportives et récréatives sont planifiées les soirs pour les participants du programme Explore. Les activités facultatives varient d'une année à l'autre et nous favorisons les activités qui ne sont pas trop coûteuses, de façon à ce que chacun puisse y participer. La région de la capitale nationale possède beaucoup d'attraits et nous encourageons les étudiants à explorer la ville avec des moniteurs de langue afin de pratiquer le plus possible la langue cible dans un environnement social. Les activités peuvent être les suivantes : des randonnées pédestres ou à vélo, des activités sportives sur le campus, des parties de soccer à l'extérieur, des concours de cuisine, des cours de hip-hop, du karaté, des soirées de cinéma et plus encore.

## **Est-ce que je peux travailler les soirs et les fins de semaine pendant le programme?**

Non, le programme Explore est un programme d'immersion à temps plein et votre présence est absolument obligatoire.

### **Est-ce que je peux cuisiner à la résidence?**

L'équipement pour cuisiner se limite à un four à micro-ondes, un four conventionnel et un réfrigérateur communautaires à chaque étage. Les étudiants doivent s'organiser pour acheter de quoi manger à l'épicerie. Les étudiants devraient apporter un ensemble d'ustensiles, un chaudron et une poêle. Une petite bouilloire pour le café, le thé ou des soupes instantanées peut être utile.

### **Est-ce que je peux avoir une connexion Internet dans ma chambre?**

Oui. À la résidence, vous avez un accès gratuit à Internet sans-fil.

### **Est-ce que La Cité viendra me chercher à l'aéroport?**

La Cité n'est pas responsable d'aller chercher l'étudiant à l'aéroport. La meilleure solution pour les étudiants est de prendre un taxi ou d'utiliser le transport en commun.